

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS
GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

Séance du 05 avril 2018

Résumé des décisions

2018 - 100

ÉTAIENT PRESENTS :

LE PRESIDENT :

M. PAUL ERIC

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

Mme CAVAILLES Emilie

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

Mmes. MOTHERON Catherine,

MM. AGUILAR Christophe, BANCILLON Gérard, BOUEILH Joël
CARRERE Michel, CARRETIER Denis, ICARD Thierry, PELLETIER Thomas, PONS Sébastien,
ROBERT Claude, ROUME Denis, SAGNIER Jean-Michel.

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

**La directrice générale de la performance économique et environnementale
des entreprises ou son représentant :** Mme CAVAILLES Emilie.

**DIRECTEUR GENERAL DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES
FRAUDES OU SON REPRESENTANT :**

M. GUYONNET-DUPEYRAT Quentin.

ASSISTAIENT EGALEMENT EN TANT QU'INVITES :

Mme LAVAL Éléonore, HALLER Anne.

AGENTS INAO :

Mmes. Marie GUITARD, Françoise INGOUF, Manon BALLAN, Sophie BOUCARD, Caroline BLOT,
MM. BARLIER André, HEDDEBAUT Philippe, LAVILLE Pascal, LEVY Alexandre, MONTANGE
Baptiste, FLUTET Gilles.

ÉTAIENT EXCUSES :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

M. BOU Christophe, POLI Eric.

ÉTAIENT ABSENTS :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

M. PRAZ Bertrand.

Un rappel de la règle de vote figurant dans le règlement intérieur de l'INAO a été fait en début de réunion. Ainsi, toute personne ayant un intérêt direct ou indirect sur un dossier (lien familial, professionnel ou géographique) ne devra participer ni aux débats, ni au vote.

<p>2018-CP101</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 21 décembre 2017.</p> <p>La commission permanente a validé le résumé de décisions prises par la commission permanente du 21 décembre 2017.</p>
<p>SUJETS GENERAUX</p>	
<p>2018-CP102</p>	<p>« TERRES DU MIDI » - Demande de reconnaissance du « Syndicat des producteurs de Terres du Midi » en qualité d'ODG</p> <p>L'assemblée générale constitutive du Syndicat des Producteurs de Terres du midi a eu lieu le 19 mai 2017. Elle a validé le projet de statuts de ce syndicat, le projet de règlement intérieur et le projet de convention de partenariat avec les ODG départementales.</p> <p>Le Conseil d'Administration régissant le fonctionnement de l'ODG, est composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - membres de droit (déclarants de récolte et de production) soit 26 administrateurs répartis entre caves coopératives et caves particulières. - membres permanents (rôle consultatif) sont représentés en même proportion : <ul style="list-style-type: none"> • La fédération régionale des vigneron indépendants ; • Coop de France Languedoc-Roussillon ; • Le syndicat des producteurs de vins de Pays d'Oc ; • Les 4 ODG départementales : Fédération IGP 34, Union syndicale IGP Aude, Fédération gardoise des vins IGP et syndicat de défenses IGP Côtes Catalanes. <p>Le dépôt des statuts en Mairie de Lattes (34970) du syndicat a eu lieu le 15 mars 2018 et un récépissé a été délivré en date du 16 mars 2018 par cette Mairie. Un projet de modification de statuts est en cours pour ajouter dans chaque groupe, 4 membres représentants des ODG de département.</p> <p>Les modalités de fonctionnement et de prises de décision sont clairement établies dans les statuts.</p> <p>L'Assemblée Générale, qui gère la vie du SIQO, est convoquée annuellement en invitant la totalité des membres de droit.</p> <p>Les Statuts prévoient les missions confiées au Syndicat en qualité d'ODG.</p> <p>Ressources du syndicat : cotisations des membres 1 €/hl et subventions publiques. Cette organisation satisfait aux modalités validées par l'INAO.</p> <p>Le syndicat ne dispose pas de personnel propre, le fonctionnement administratif est assuré par convention avec les ODG de départements.</p> <p>Pendant la période d'installation de l'IGP, l'organisation fonctionnelle reposera sur l'utilisation d'un groupement d'employeurs pour assurer les missions régaliennes d'un ODG et sur des prestations de gestion auprès des structures fondatrices pour les missions de directions.</p>

	<p>La commission d'enquête donne un avis favorable à la reconnaissance du Syndicat de Producteurs de Terres du Midi en qualité d'ODG sur la base des statuts en vigueur. Tous les éléments constitutifs du dossier de reconnaissance sont fournis.</p>
--	--

La commission permanente a donné un avis favorable à la demande de reconnaissance du Syndicat des Producteurs de Terres du Midi en qualité d'ODG. La décision de reconnaissance par la Directrice de l'INAO n'interviendra qu'à l'issue de la modification en cours.

Prochaine commission permanente le 16 octobre 2018